

OBJECTIFS 4

GESTION DES ACTIVITÉS HUMAINES ET VALORISATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les zones humides sont des milieux attractifs où de nombreuses activités se développent : chasse, pêche, découverte naturaliste, tourisme, agriculture, sylviculture, aquaculture, etc. D'un côté, ces activités peuvent être sources de perturbations voire de dégradations importantes sur ces milieux fragiles. De l'autre côté, elles permettent de valoriser les zones humides et ainsi d'assurer une certaine pérennité du milieu. La gestion des activités est donc primordiale pour préserver l'intégrité des zones humides et leurs fonctions tout en maintenant sur certaines des activités qui permettent de les valoriser économiquement ou socialement.



La fréquentation par le public constitue une pression sur le milieu.

Objectifs

Enjeux concernés	Impacts de la gestion des activités humaines et de la valorisation socio-économique
Qualité physico-chimique de l'eau	Préservation des fonctions épuratrices des zones humides : rétention des matières en suspension, régulation des nutriments par dénitrification, par absorption par les végétaux et par adsorption dans les sédiments.
Quantité d'eau	Préservation des fonctions hydrologiques des zones humides : régulation des inondations, soutien des cours d'eau en période d'étiage, recharge des nappes, ralentissement du ruissellement et dissipation des forces érosives.
Biodiversité et paysage	Limitation des dégradations de la flore et des perturbations sur la faune, maintien des habitats remarquables et espèces sensibles aux activités humaines.
Usages	Développement et encouragements d'activités compatibles avec le maintien des zones humides, encadrement et limitation d'autres activités.

Zones humides concernées

- zones humides dont l'intégrité et les fonctionnalités sont menacées par les activités humaines ;
- zones humides dont la fréquentation engendre des dégradations sur la flore, des perturbations de la faune, une érosion des sols, etc ;
- zones humides menacées et peu ou pas valorisées par les acteurs locaux.



Opérations et recommandations

Organisation des activités

L'organisation des activités concerne directement les acteurs locaux et doit être issue d'une réflexion collective. Pour cela, il est nécessaire de mener une démarche de concertation (voir Communiquer 4). L'objectif est d'établir un cadre pour les activités qui s'exercent sur la zone humide. Ce cadre est défini en fonction des conditions hydrologiques, des caractéristiques écologiques et des autres activités. Il peut s'agir de :

- définir des zonages où peuvent s'exercer certaines activités (organisation dans l'espace) ;
- définir un calendrier avec les dates ou horaires auxquels certaines activités peuvent s'exercer (organisation dans le temps) ;
- définir des conditions pour certaines activités : nombre de visiteurs maximum, nombre de canoës maximum, technique de chasse ou de pêche spécifique, respect de la tranquillité, etc. ;

- interdire certaines activités lorsqu'elles sont incompatibles avec le maintien de l'intégrité de la zone humide.

Afin de porter à connaissance le cadre ou le règlement établi pour une zone humide, des outils de communication sont utilisés : panneaux signalétiques, plaquettes, bulletins municipaux, internet, médias, journées d'informations, etc. (voir Communiquer 2).

Gestion de la fréquentation

La gestion de la fréquentation sur une zone humide permet de canaliser le public, l'informer sur les règles à respecter et le sensibiliser aux caractéristiques et services rendus par les zones humides.

L'accès aux zones humides à fort intérêt patrimonial peut parfois être interdit.

Opérations	Avantages	Inconvénients	Recommandations
Aménagement de sentiers. Objectif : définir un parcours dans la zone humide de manière à limiter les perturbations	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de guider intuitivement les visiteurs - Facilite la circulation - Opération facile à mettre en œuvre en dehors des zones inondées (sentiers fauchés ou sablés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Opération plus compliquée à mettre en œuvre sur les zones régulièrement inondées (sentiers sur pilotis) 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir en amont un circuit selon la sensibilité des milieux - Réfléchir à l'écoulement des eaux de pluie - Le piétinement peut servir pour l'entretien si les zones de passages sont régulièrement modifiées
Installation de barrières. Objectif : empêcher ou dissuader les piétons ou véhicules d'accéder à une zone (du fait de dégradations de la flore, de perturbations sur la faune, de sécurité ou d'incompatibilité avec une autre activité)	<ul style="list-style-type: none"> - Opération facile à mettre en œuvre - Possibilité d'utiliser des matériaux locaux - Opération bien acceptée et moins coûteuse pour les barrières psychologiques (cordon à 20 cm du sol) ou naturelles (haies ou canaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un grillage est parfois mal acceptée par le public - Certaines barrières peuvent limiter le passage de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> - Associer un panneau explicatif aux grillages - Les barrières peuvent être temporaires : en fonction d'une période de reproduction, d'horaires de visite, d'un nombre maximum de visiteurs, etc.



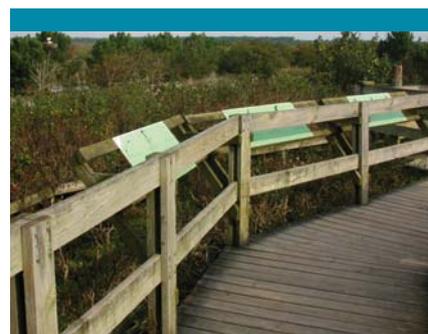
Opérations	Avantages	Inconvénients	Recommandations
Installation de panneaux signalétiques. Objectif : sensibiliser ou informer le public avec des supports visuels et/ou tactiles	<ul style="list-style-type: none"> - Opération souvent bien acceptée par le public - Informe sur les caractéristiques du site, les risques, la réglementation, les recommandations particulières, etc. - Peut servir de balisage pour orienter les visiteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus ou moins durable (en fonction des matériaux choisis) - Risque de dégradations sur le matériel 	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir les matériaux en fonction de leur solidité et leur durabilité (résistance aux UV et à l'humidité) - Éviter de sceller les panneaux dans le béton pour pouvoir les renouveler - Penser à intégrer les panneaux dans le paysage
Mise en place de cabanes d'observation ou de matériel vidéo. Objectif : permettre l'observation des espèces sans les perturber	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de sensibiliser directement le public grâce aux observations du milieu - Opération bien accueillie - Peut permettre la réalisation de suivi de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés liées à la construction de cabanes : main d'œuvre, portance du sol, inondations, etc. - Difficultés liées à la mise en place du matériel vidéo : achat, entretien et alimentation en électricité 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les lieux et l'orientation pour limiter les perturbations sur le milieu - Choisir les matériaux en fonction de leur solidité et leur durabilité (résistance aux UV et à l'humidité) - Penser à intégrer les cabanes dans le paysage
Organisation de visites guidées. Objectif : canaliser, informer et sensibiliser les visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Permet de sensibiliser directement le public grâce aux observations du milieu - Opération bien accueillie 	<ul style="list-style-type: none"> - Opération ponctuelle à répéter - Présence d'un animateur nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> - S'associer aux sorties scolaires et associatives



Sentier sur pilotis



Cabane d'observation



Panneaux signalétiques

L'aménagement des accès (chemins, parkings, fléchages, etc.) constitue également un moyen de faciliter ou limiter la fréquentation du site.

Ne pas oublier de prendre en compte l'accessibilité des sentiers et la lisibilité des panneaux signalétiques pour les personnes handicapées. Pour plus d'informations, voir le guide sur l'accessibilité dans les espaces naturels : <http://ct85.espaces-naturels.fr>

Valorisation de certaines activités

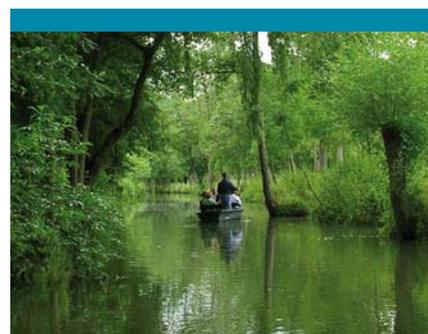
Opérations	Avantages	Inconvénients	Recommandations
Pâturage. Objectif : encourager les activités de pâturage sur la zone humide	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'associer cette activité au maintien de l'ouverture du milieu - Augmentation de la richesse floristique et faunistique en lien avec la création d'une mosaïque d'habitats 	<ul style="list-style-type: none"> - Un chargement trop important peut entraîner des dégradations sur le milieu - Les parcelles doivent déjà être défrichées (milieu déjà ouvert) 	<ul style="list-style-type: none"> - Étudier les modalités de pâturage : chargement, zone à pâturer, saisons de pâturage et races choisies (adaptées aux conditions du milieu et économiquement intéressantes)
Fauche. Objectif : encourager les activités de fauche sur la zone humide	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'associer cette activité au maintien d'un milieu ouvert et d'un habitat oligotrophe 	<ul style="list-style-type: none"> - Entraîne une homogénéisation du milieu - Limité par le relief et la portance du sol - Suppression des habitats pour certaines espèces 	<ul style="list-style-type: none"> - Étudier les modalités de fauche : saison de la fauche, zones à faucher, fauche centrifuge et matériel utilisé
Activités touristiques. Objectif : encourager les activités touristiques sur la zone humide	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'associer cette activité au maintien du caractère humide du milieu et de ses caractéristiques paysagères, culturelles et écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Une fréquentation trop importante ou mal orientée peut entraîner des dégradations sur le milieu 	<ul style="list-style-type: none"> - Étudier les modalités de fréquentation : nombre de visiteurs, moyen de locomotion, consignes à respecter, etc.



Pâturage



Fauche



Promenade en barque

Coûts

Le coût relatif à l'organisation des activités correspond aux coûts d'organisation et d'animation des réunions de concertation.

Pour la gestion de fréquentation d'un site, la mise en place d'un chemin coûte entre 15 €/m² (chemins sablés) et 150 €/m² (chemins sur pilotis). Pour l'installation de barrière, différents prix existent en fonction des barrières : environ 3 €/ml pour les cordons à quelques centimètres du sol, de 20 à 25 €/ml pour un grillage simple, de 40 à 60 €/ml pour un grillage soudé et scellée dans le béton, de 3 à 10 €/ml pour un fossé ou un talus (hors apport

de terre), de 4 à 8 €/ml pour une haie. Le prix de la conception d'un panneau varie entre 500 et 1 000 € et le prix de la réalisation d'un grand panneau en bois renforcé est d'environ 1 000 €. Le coût de l'installation d'une cabane d'observation dépend du type de cabane (au sol ou sur pilotis, ouverte ou fermée) et des matériaux choisis. La fourchette de prix se situe entre 1 000 et 9 000 €. Les opérations de valorisation de certaines activités sont difficilement quantifiables car elles sont directement dépendantes des acteurs locaux. Le temps passé par le technicien "zones humides" ou l'animateur représente la principale dépense.

Pour plus d'informations sur :

- la gestion de la fréquentation et sur la signalétique, voir le guide technique interagences des zones humides et de la ressource en eau www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=4951
- l'aménagement de chemins, voir le guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides du Finistère www.zonshumides29.fr/outils_g.html